



2088 Cressier

[www.feteduvin.ch](http://www.feteduvin.ch)

A toutes les sociétés

## Guide FVN 2019

### 1. Police

- En cas d'incidents importants, aviser directement le service concerné.  
Une liste des n° de téléphone vous sera remise. Veuillez l'afficher dans votre stand.  
Urgences: **Ambulance 144 – Feu 118 – Police 117**  
Centrale de police NE 032 889 9000 - Police Le Landeron: 032 889 62 32
- Un point I (Information) est à disposition au stand du Tonne-pompe (chalet en bois).
- Un poste « Secouristes » (samaritains) sera installé au rez-de-chaussée de la Maison Vallier.
- Durant les deux nuits, le maintien de l'ordre sera assuré par la société EGS. **Les sociétés restent seules responsables de leur matériel et marchandises. La FVN décline toutes responsabilités en cas de vol ou vandalisme.**
- Toutes les sociétés doivent se munir d'un extincteur. Il est à prendre au local des pompiers (idem boissons) le vendredi à 17h00 et à restituer le dimanche à 19h00 au même endroit.
- **Heures de fermeture officielles** (contrôlées par le service de sécurité)

Vendredi	Arrêt de la musique	03h00
	Fermeture du stand	04h00
Samedi	Arrêt de la musique	03h00
	Fermeture du stand	04h00
Dimanche	Fermeture officielle	18h00
	Fermeture « totale »	20h00 (plus d'électricité)

- Pour des raisons de sécurité, le noctambus officiera de minuit à 5 h du matin, des patrouilles EGS feront l'orientation des derniers « clients » après la fermeture de tous les stands.
- La police visitera les parkings et des contrôles d'alcoolémie peuvent être effectués à la sortie du village.
- Veuillez favoriser le Noctambus à CHF 7.- (avec Lignièrès) en apposant les affiches dans vos stands. Départ devant les caves ex-Nicolas Ruedin.
- Tout parage de véhicule est interdit dans l'enceinte de la fête, principalement dans la cour du Château, et aux abords du Château, Ruedebins et dans le haut de la rue des Saint-Martin, même pour 5 minutes. Les contrevenants seront dénoncés et le cas échéant les véhicules emmenés à la fourrière.
- Afin de permettre aux groupes et aux chars de s'installer en vue du cortège en toute sécurité, dès 14h30, l'accès à la route des Narches par le collège et la rue de l'Eglise ne sera pas possible en voiture. Une entreprise de sécurité sera chargée de fermer la route.
- Un contrôle des décibels sera effectué par le Service de sécurité et éventuellement aussi par le Service de l'environnement. Décibels maximums autorisés: 93 dB.
- Chaque société adaptera son stand aux normes d'hygiène prescrites par le laboratoire cantonal (documentation distribuée en séance)

[www.feteduvin.ch](http://www.feteduvin.ch)

## 2. Boissons, matériel de cantine et déchets

- Les buvettes, frigos et installations seront en principe livrés entre le mercredi après-midi et le jeudi après-midi avant la fête. Le matériel devra être à disposition des fournisseurs (propre et hors du stand) pour le lundi matin.
- Le local où le stockage de boissons est possible se trouvera à la rue Gustave-Jeanneret 7 / Hangar Pompier.  
Les heures d'ouverture seront communiquées en temps voulu.

- **Vaisselle**

→ Chaque société utilise la vaisselle selon le catalogue FVN Weber Service's de l'année uniquement.

→ La vaisselle plastique (ou non compostable) est interdite, sauf exception selon catalogue ou accord du comité.

- **Gestion des déchets**

**Des informations « instructions pour le tri » seront distribuées.**

Chaque société trie ses déchets selon les directives de la commune de Cressier et du comité FVN.

→ Le **compostable** est mis dans des sacs normaux.

→ Le **verre** est déposé dans les containers à verre.

→ Le **carton** est entassé et déposé dans les containers adéquats.

→ **L'huile** est récupérée dans les récipients au TP2C vers Gétaz Romang

→ **L'aluminium** et le fer blanc (boîte de conserve) seront récupérés.

→ Le reste des déchets sera déposé dans les containers adéquats et sera incinéré.

→ **PET**. Aucune bouteille en PET ne doit sortir du stand, elles sont écrasées puis mises dans les sacs jaunes PET (réserve à disposition au stand de la fanfare).

Seules les bouteilles de 150 cl vendues complètes peuvent en sortir, avec recommandation de retour aux stands.

Afin que le service de voirie puisse effectuer son travail correctement, les déchets (incinérable et carton) des sociétés doivent être sortis après l'heure de la fermeture du stand.

- Les rangements, démontages et remises en état des places de fête seront terminés le lundi suivant la fête à 20h00.
- Les trous dans la chaussée pour arrimer les tentes sont interdits, sur ordre de la commune.
- Le comité s'est engagé à ce que les sociétés suivent les consignes ci-dessus. Des sanctions peuvent être prises en cas de non-respect.

**Bonne Fête du Vin et merci pour votre collaboration !**

Le Comité de la FVN  
Mars 2019